

Plan de développement de Montréal

Un leadership solide et imputable, une vision authentique et ambitieuse
pour le développement de notre ville.

Mémoire présenté à l'Office de consultation publique de Montréal par
Vrai changement pour Montréal – Groupe Mélanie Joly

Mélanie Joly

Candidate à la mairie de Montréal

Mathieu Bélanger

Urbaniste, MSc Immobilier, LEED AP

Septembre 2013

L'adoption d'un premier Plan de développement constitue un exercice stratégique pour Montréal puisque ce document constituera le trait d'union entre l'ensemble des politiques et des programmes de l'administration municipale.

Considérant le caractère et la portée politique de ce document, il est essentiel que ce dernier reflète correctement la vision des élus qui siégeront au conseil municipal à la suite de l'élection du 3 novembre prochain.

À ce titre, il est pertinent de rappeler que dans la tradition québécoise, l'urbanisme est un acte politique et que ce sont les élus qui sont imputables des choix d'aménagement et de développement du territoire.

Par ailleurs, il est aussi essentiel de souligner que, comme l'indique le document préliminaire, le Plan de développement constituera la base des discussions futures avec nos partenaires gouvernementaux de Québec et Ottawa. Notamment, le Plan de développement servira d'assise aux discussions avec le gouvernement du Québec concernant la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires. À ce titre, les principes et les objectifs du Plan de développement doivent être solides et refléter clairement la vision de développement que les Montréalais souhaitent pour leur ville.

Notre analyse du document préliminaire et du contexte dans lequel s'inscrit le processus de consultation publique nous amène à soulever certaines questions.

Par ailleurs, considérant l'importance du Plan de développement, nous souhaitons aussi proposer des bonifications importantes à ce document. Le Plan de développement doit respecter les spécificités montréalaises et assurer la croissance positive de notre ville.

Le contexte de consultation

Élaboré en vertu de l'article 91 de la Charte de la Ville de Montréal, le Plan de développement a pour objet l'identification d'une vision d'aménagement du territoire municipal et l'énoncé d'objectifs poursuivis par l'administration en matière d'environnement, de transport et de développement communautaire, culturel, économique et social. Dans l'esprit du législateur, ce plan doit être complémentaire au Plan d'urbanisme, adopté en vertu de l'article 88 de la Charte, et de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Par ailleurs, tel qu'indiqué au site Internet de la Ville, le Plan de développement servira d'assise à la révision du Plan d'urbanisme, ce dernier datant de 2004 et devant normalement être actualisé en 2014, dix ans après son adoption initiale.

En vue de l'adoption du Plan de développement, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) a entrepris une démarche de concertation auprès de la population montréalaise. Suite au dépôt d'un document de discussion en avril 2013, l'OCPM a organisé des rencontres d'experts au mois de juin qui portaient sur le leadership de la métropole, la ville compacte, le développement économique, et le patrimoine naturel de Montréal. Aujourd'hui, en ce début du mois de septembre, les opinions des citoyens sont entendues. Selon la démarche habituelle, l'OCPM préparera, à la suite de l'audition des opinions, son rapport de consultation publique. Quand au dépôt du document, il pourrait survenir dès cet automne, suivant l'élection municipale du 3 novembre 2013. Le conseil municipal, nouvellement élu, aura alors l'occasion de modifier ou d'adopter le document au début de l'année 2014.

D'entrée de jeu, nous questionnons le choix de tenir, dans les premiers jours d'une campagne électorale municipale, une consultation publique sur le Plan de développement de Montréal. Le contexte actuel offre aux Montréalais une occasion unique de questionner les façons de faire de leur administration municipale et de nommer de nouveaux élus qui répondront aux aspirations de la population. À ce titre, l'élaboration en parallèle à la campagne du Plan de développement nous semble précipitée et génère un certain malaise. Le 3 novembre prochain, la population fera un choix quant à l'avenir de sa ville. La vision d'avenir pour Montréal est au cœur de la campagne et à la suite de l'élection, les priorités de l'administration devront refléter celles des élus des Montréalais. À ce titre, le contenu du Plan de développement sera appelé à évoluer et il est même possible que les changements nécessaires forcent un retour à la consultation publique, considérant que les orientations auront été modifiées substantiellement. Les actions du projet de Plan de développement doivent constituer le programme de l'administration pour le prochain mandat politique des élus municipaux qui siégeront de novembre 2013 à novembre 2017. Ce faisant, déjà détailler de façon très précise cette feuille de route avant même la tenue des élections est un pari risqué qui démontre l'absence de leadership et de vision à long terme de l'administration Tremblay-Applebaum.

Après tout, il est essentiel de souligner qu'au Québec, l'urbanisme est un acte politique et qu'à ce titre, les décisions prises doivent refléter la vision des représentants élus par la population.

Propositions pour bonifier le projet de Plan de développement

Le projet de Plan de développement a été déposé au conseil municipal en avril 2013. La vision de développement proposée repose sur neuf principes et trois axes de développement qui sont :

- Vivre et grandir à Montréal
- Travailler et étudier à Montréal
- Aménager la ville

Par ailleurs, cette vision s'opérationnalise par quatre grandes actions prioritaires :

- Renforcer le leadership de Montréal à titre de métropole
- Améliorer la qualité de vie des collectivités dans les quartiers
- Accroître l'utilisation du transport collectif
- Moderniser les infrastructures et investir dans la qualité du domaine public

La grande majorité des actions proposées au projet de Plan de développement sont pertinentes et reflètent les politiques et programmes déjà adoptés par la Ville de Montréal.

À ce titre, nous limitons nos commentaires sur ces éléments et réitérons que, considérant la portée politique du document, le contenu du Plan de développement devra être ajusté afin de refléter les priorités que les Montréalais choisiront de mettre de l'avant lors de l'élection du 3 novembre 2013.

Toutefois, afin de bonifier la démarche de consultation en cours, nous souhaitons faire état de cinq priorités qui, selon nous, devraient être intégrées à la version finale du Plan de développement de Montréal.

1. Proposer une vision ambitieuse du développement de notre ville.

La lecture du projet de Plan de développement de Montréal nous laisse sur notre faim.

Montréal est une métropole d'envergure internationale qui dispose d'atouts exceptionnels pour attirer et générer la croissance. Ainsi, la vision doit être réellement ambitieuse, et les principes et les actions doivent permettre à Montréal de redevenir la ville ayant la meilleure qualité de vie sur la planète.

L'approche de développement proposée devrait prendre en considération notre façon particulière d'habiter la ville et s'éloigner des lieux communs de l'urbanisme et de l'aménagement.

Dans les dernières années, le dynamisme de Montréal a souffert de la présence d'un système de corruption, de tensions administratives entre les services centraux et les arrondissements, ainsi que de logiques politiciennes purement électoralistes. Nos infrastructures vieillissent rapidement et le PTI est peu respecté. Notre ville ne s'est pas développée à son plein potentiel, ce qui a eu un impact sur notre croissance démographique

et l'investissement privé. Le niveau de cynisme de la population a augmenté et aujourd'hui, plusieurs de nos concitoyens n'ont plus l'impression d'en avoir pour leur argent lorsqu'il est question des taxes municipales.

Par ailleurs, conséquence de cette stagnation, l'image de Montréal s'est détériorée au niveau international. Signe de cette situation, Montréal est depuis quelques années déclassées dans les classements de qualité de vie. De 2010 à 2012, notre ville est passée du 21^{ème} au 23^{ème} rang du classement Mercer, et en 2013 Montréal n'apparaît même plus dans la liste des villes ayant la meilleure qualité de vie du magazine Monocle. Les indicateurs associés à la détérioration des infrastructures et la corruption expliquent cette situation.

Cette situation n'est plus acceptable et doit changer; le défaitisme et le négativisme envers Montréal n'ont plus leur place. Nous n'acceptons pas le déclin de notre ville, sous quelque forme que ce soit. Nous n'acceptons pas que les efforts des générations précédentes pour nous léguer une ville dynamique et prospère soient oubliés.

Une révolution démocratique est aujourd'hui nécessaire à l'hôtel-de-ville.

Dans ce contexte, le Plan de développement doit être plus ambitieux, doit éviter de simplement lister des initiatives déjà annoncées, et doit surtout annoncer clairement la volonté de rendre les mécanismes administratifs cohérents et efficaces entre-eux.

L'administration municipale doit être visionnaire et efficace, et redevenir un moteur de la croissance économique.

La vision que nous mettons de l'avant vise à faire de Montréal la ville ayant la meilleure qualité de vie sur la planète. Pour y arriver, nous assurerons un renouvellement efficace des infrastructures, nous améliorerons la mobilité des montréalais, nous offrirons de nouvelles opportunités résidentielles aux familles qui souhaitent demeurer en ville et nous bonifierons l'offre en parcs locaux de qualité pour tous les résidents. Par ailleurs, la transparence deviendra la norme à l'hôtel-de-ville, ce qui permettra de rebâtir la confiance des montréalais envers leur administration.

2. S'assurer de la cohérence des politiques, des programmes et des projets.

Depuis la fusion de 2002, la Ville de Montréal s'est dotée d'une multitude de politiques et de programmes et a mis de l'avant de nombreux projets urbains. Aujourd'hui, la somme de ces documents d'orientation et de planification, élaborés à la fois par les services municipaux de la ville-centre, par les arrondissements et par les sociétés paramunicipales (SHDM, STM, etc.), fait de Montréal une ville où la majorité des aspects de l'administration ou du territoire a déjà été étudiée, évaluée et a fait l'objet de propositions.

Aujourd'hui, le temps est venu d'assurer la cohérence de ces politiques, programmes et projets qui, dans bien des cas, ont été élaborés en silo, sans vision d'ensemble de

l'intervention municipale. Le Plan de développement doit favoriser la convergence des actions et la cohésion des acteurs impliqués.

À titre d'exemple, nous soulignons qu'il est essentiel que la Stratégie municipale en habitation soit cohérente avec le Plan de transport et le Plan d'urbanisme, et que la Stratégie de développement économique se reflète dans les projets urbains des arrondissements, comme le Pôle Angrignon à LaSalle ou le Quartier de la Gare à Pointe-aux-Trembles.

À l'heure actuelle, chaque politique, programme ou projet, qu'il soit de la ville-centre, des arrondissements ou des paramunicipales, est élaboré et mis en œuvre de façon autonome. Cette façon de faire doit cesser et le Plan de développement doit constituer l'outil de référence pour guider l'administration dans ses choix. L'incohérence de l'intervention municipale a assez duré.

Finalement, le Plan de développement doit reconnaître la mission transversale de l'urbanisme dans l'organisation des actions de l'administration municipale.

3. Adopter une approche de gestion ouverte et transparente.

Le premier principe du Plan de développement de Montréal devrait être l'adoption, par tous les services, arrondissements et para-municipales, d'une approche de gestion ouverte et transparente.

Bien que la plupart des données et de l'information créées ou colligées par la Ville soient publiques, il est difficile d'y avoir accès. En effet, si un citoyen, une entreprise ou un journaliste veut en prendre connaissance, il doit présenter une demande d'accès à l'information précisant l'information recherchée, payer des frais et patienter pour qu'on lui réponde, souvent plusieurs semaines plus tard. Obtenir de l'information de la ville s'avère ainsi trop souvent impossible, que ce soit pour des travaux de réfection qui ont cours sur une rue, pour un projet immobilier ou encore l'obtention d'un permis. Qui plus est, les avis publiés par la ville sont souvent difficiles, voire impossibles à déchiffrer. Les lacunes dans la diffusion de l'information créent un climat propice à la collusion et à la corruption qui favorise certaines personnes qui connaissent les rouages ou les décideurs municipaux. Ces « initiés », ont un avantage certain sur les autres citoyens qui arrivent difficilement à savoir comment est dépensé l'argent qu'ils versent en taxes et qui se sentent tenus à l'écart de l'administration et de la gestion de leur ville.

Aujourd'hui, il est nécessaire d'opérer une véritable révolution de la façon dont la ville rend publique ses informations. Les données disponibles doivent être diffusées dans leur totalité, sans limite et sans filtre. Le secret doit devenir la rare exception.

Nous rendrons disponibles toutes les données détenues par la ville et ses arrondissements, sans traitement préalable, y compris l'information ayant trait aux appels d'offres et aux contrats publics.

En ce qui a trait à l'urbanisme, une gestion ouverte et transparente signifie une augmentation de la lisibilité des avis de changement au règlement de zonage et au Plan d'urbanisme, ainsi que la mise en place de normes de service pour l'analyse des projets de développement immobilier. Les processus et les délais d'analyse des projets doivent être clarifiés et ce, en vue de faciliter l'investissement à Montréal.

La gestion ouverte et transparente deviendra le principe encadrant l'ensemble des interventions municipales. Cela devrait se refléter au niveau des principes mis de l'avant par le Plan de développement de Montréal.

4. Avoir un plan d'action pour développer Montréal.

Le développement de Montréal et l'augmentation de la qualité de vie de ses citoyens passent par une approche intégrée et cohérente d'intervention municipale sur le territoire.

À ce titre, les **10 actions proposées par notre équipe** permettent un vrai changement des pratiques municipales et assurent une mise en valeur du territoire intégrant les aspects sociaux, économiques, environnementaux et culturels. Celles-ci sont basées sur plusieurs interventions identifiées par l'administration municipale dans des politiques et programmes déjà élaborés. Nous ne voulons pas « réinventer » encore une fois la roue, mais plutôt réaliser ce qui a déjà été planifié et en être imputables.

Nos **10 actions** sont les suivantes :

- Améliorer la mobilité : 130 km de service rapide par bus (SRB);
- Opération 30 000 familles;
- Données municipales ouvertes et accessibles;
- Contrats publics : focus sur la qualité;
- Agir pour la culture et la créativité;
- Améliorer les déplacements actifs et soutenir la rue Sainte-Catherine;
- Verdir Montréal;
- Œuvrer pour les populations vulnérables et la salubrité des logements;
- Subventions d'initiatives de la communauté;
- Guichet unique pour les entreprises.

Les **10 actions** que nous proposons constituent une approche intégrée de développement urbain ayant pour objectifs d'améliorer la qualité de vie des citoyens et d'accélérer le développement économique de notre ville.

À titre d'exemple, notre action pour améliorer la mobilité des montréalais est holistique et vise à la fois la qualité de vie, le développement économique, l'augmentation de l'offre résidentielle ainsi que l'accessibilité aux secteurs d'emplois. Cette action vise la mise en place d'un réseau de service rapide par bus (SRB) de 130 km qui permettra aux Montréalais de se déplacer efficacement, d'ici à 2020, vers les territoires non desservis par le réseau du métro. Complémentaire au réseau actuel de la STM, le SRB permettra de desservir directement les deux grands pôles économiques que sont Saint-Laurent et Anjou,

actuellement difficiles d'accès par le transport collectif. Le système de transport en commun de Montréal, imaginé dans les années 1960, se destine principalement au centre-ville. L'évolution de la forme urbaine et l'éclatement des lieux d'emplois sur l'ensemble du territoire de la ville sont des réalités qui nécessitent une nouvelle conception de la mobilité. À ce titre, la mise en place du SRB permet d'adapter notre réseau à cette nouvelle réalité et de multiplier les opportunités de création de quartier de type Transit-Oriented Development (TOD) dans l'ensemble de la ville. Notamment, cette action est cohérente avec notre volonté de retenir 30,000 familles sur le territoire de Montréal d'ici à 2017 en agissant sur l'accessibilité, l'offre en logements, le prix du foncier. Par ailleurs, notre action concernant le SRB vise également à augmenter la mobilité sociale en assurant à tous les Montréalais un accès équitable et efficient aux secteurs d'emplois, notamment à Saint-Laurent, Anjou, LaSalle, Chabanel, Rivière-des-Prairies et Pointe-aux-Trembles (ces derniers étant mal desservis à l'heure actuelle par le transport collectif). Pour nous, l'intégration sociale passe aussi par l'emploi et la meilleure intervention que la ville puisse faire en ce sens consiste à améliorer la mobilité vers ces lieux d'intégration.

Notre équipe met de l'avant **dix actions** pour changer Montréal. Notre engagement est de réaliser ces actions d'ici à 2017 et d'être imputable quant à l'atteinte des résultats. À ce titre, la mairesse ou le maire de Montréal devrait faire un **bilan mensuel** de l'atteinte de ses objectifs devant la population. Cette pratique, courante dans les grandes villes étasuniennes et ailleurs au Canada est essentielle et pourra être mise en place advenant l'élection à la mairie.

5. Affirmer le leadership régional de Montréal.

La mairesse ou le maire de Montréal est d'office président de la Communauté métropolitaine. À ce titre, elle ou il doit assumer un leadership régional tout en assurant d'abord la défense des intérêts montréalais; le dynamisme de Montréal étant un gage de croissance économique et sociale pour l'ensemble de la région.

Au cours des dernières années, des décisions des paliers supérieurs de gouvernement ont mis en danger l'équilibre régional en favorisant l'étalement urbain, le dézonage des terres agricoles et la croissance immobilière aux limites de la région. Notamment, à titre d'exemple, l'extension de l'autoroute 19 vers la Rive-Nord constitue un investissement public qui contribuera à l'étalement urbain et qui affectera directement les villes de Montréal, Laval et Longueuil qui constituent le cœur de la région. Le seul chantier de prolongement de l'autoroute 19 (qui se buttera à Montréal sur la rue Papineau) représente un investissement minimal de 400 M\$. Si cet investissement routier avait été réorienté vers Montréal et son réseau de transport collectif, il aurait permis de créer 84 kilomètres de SRB, permettant d'augmenter la mobilité des Montréalais dans un cadre écologique, et assurant du coup la création de nouveaux quartiers TOD partout dans la Ville.

Montréal paie aujourd'hui pour le manque de leadership régional des huit dernières années. Il est temps de s'assurer que la croissance de la région s'effectue dans l'intérêt de son cœur, la ville de Montréal.

Montréal a une responsabilité pour permettre la croissance intelligente et équitable de la région. À ce titre, le Plan de développement doit clairement affirmer une volonté stricte d'empêcher l'étalement urbain et l'empiètement sur les terres agricoles de la région. Ce parti pris devra teinter l'ensemble des discussions avec le gouvernement du Québec concernant la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, ainsi que les investissements publics sur le réseau de transport métropolitain.

6. Assumer un leadership politique et être imputable de ses décisions.

Depuis huit ans, le leadership est absent de l'hôtel-de-ville. Cette situation a eu pour effet une dégradation de l'efficacité de l'administration municipale.

Montréal a besoin d'un leader solide, qui proposera une vision claire du développement de la ville. Les prises de décision doivent être ouvertes et la gestion administrative doit être transparente. La mairesse ou le maire doit être imputable de ses décisions devant la population et réaliser ses engagements.

Le Plan de développement doit constituer le premier outil de l'administration pour orienter les interventions. Ce document doit permettre d'assurer la cohérence et la complémentarité des politiques, des programmes et des projets urbains. Par exemple, la mise en place du réseau de SRB doit permettre la croissance résidentielle et, à l'opposé, l'opération 30 000 logements doit s'articuler autour d'interventions structurantes en transport collectif.

Conclusion

En conclusion, nous souhaitons que le Plan de développement soit visionnaire et ambitieux; il doit constituer le programme de l'administration municipale montréalaise de novembre 2013 à novembre 2017. À ce titre, le document doit proposer un plan d'action visant à faire de Montréal la ville ayant la meilleure qualité de vie sur la planète.

Le Plan de développement doit constituer un outil stratégique d'une administration ouverte et transparente afin d'assurer la cohérence des politiques, des programmes et des projets, tant pour les services centraux que les arrondissements. Par l'entremise de son Plan de développement, Montréal doit assumer un leadership régional et permettre un nouveau partenariat avec les autres municipalités de la CMM afin d'assurer notre croissance commune.

La consultation publique d'aujourd'hui sur le Plan de développement est essentielle. Par ailleurs, celle du 3 novembre prochain est fondamentale et sera moment pour les montréalais de nommer des leaders politiques imputables qui devront avoir une vision et qui devront la mettre en œuvre.